

Date de la visite : 08/10/2019
Contrôleur : MOUSTIÉ Didier
Téléphone : 05-58-91-47-39
didier.moustie@sydec40.fr

Adresse de l'installation : 6023 ROUTE DE MAGESCQ - LEON

Propriétaire/occupant

Coordonnées du propriétaire

Nom Prénom : M. VIDAL Pierre
Adresse : 6023 ROUTE DE MAGESCQ
40550 LEON
Personne présente : M. VIDAL Pierre

Coordonnées de l'occupant

Nom Prénom : M. VIDAL Pierre
Adresse : 6023 ROUTE DE MAGESCQ
40550 LEON

Renseignements sur la parcelle et l'immeuble

Résidence : **Résidence principale**
Année de réalisation de l'installation : 2001
Réf. cadastrale : Sect. : G Parcelle : 509
Parcelles associées : -

Superficie du terrain (m²) : 13000

Date du précédent rapport : 18/06/2009
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation : Non

Alimentation en eau potable : **Publique**

Captage d'eau : Sur le terrain :
Oui
Pour conso. humaine ? **Oui**
Distance / ANC (m) :

Nature de l'immeuble : **Maison d'habitation**

Nombre de chambres : 4
Nombre de pièces principales : 5
Nombre d'usager(s) : 2
Pente du terrain : **Faible <5%**
Destination des eaux pluviales : **Sur la parcelle**

Sur le terrain voisin :
Non

Dispositif d'assainissement

COLLECTE DES EAUX USEES :

Eaux ménagères et eaux pluviales/piscine séparées ? : **Oui**
Eaux vannes et eaux pluviales/piscine séparées ? **Oui**
Existe-t-il des regards de collecte : **Oui**
Réalisation de travaux depuis dernier contrôle : **Non**
Absence de nuisances olfactives : **Oui**

LE DISPOSITIF EST-IL POSITIONNE A AU MOINS :

- 5 m de l'habitation : **Oui**
- 3 m de tout arbre : **Oui**
- 3 m des limites de propriété : **Oui**
- 35 m d'un forage pour la consommation humaine : **Oui**

Si non, distance /au dispositif (m) :
Si non, distance /au dispositif (m) :
Si non, distance /au dispositif (m) :
Si non, distance /au dispositif (m) :

AMENAGEMENT DU DISPOSITIF :

Absence de recouvrement par revêtement étanche : **Oui**

Absence de circulation ou stationnement de véhicule : **Oui**

Observations et préconisations :

PRETRAITEMENT :

Type de Prétraitement	Présence	Volume	Eaux collectées	Ventilation Amont	Ventilation Aval	Accessibilité	Etat
Bac dégraisseur Matériaux : Plastique	Oui		Eaux ménagères			Oui	Correct
Préfiltre	Oui		Toutes les eaux			Non	Non identifié
Fosse toutes eaux Matériaux : Plastique	Oui		Toutes les eaux	Non	Non	Non	Non identifié

Mesure du niveau de boue : Non effectuée car pas d'accès aux tampons

Écoulement ? : Non identifié

Installation sécurisée (structure et fermeture des parties dangereuses pour les personnes) : Oui

Observations et préconisations :

La mise en place d'un système de ventilation (amont et aval) remonté séparément sur toiture en diamètre 100mm est nécessaire pour un fonctionnement optimal de la fosse.

La fosse toutes eaux est à rendre accessible et visitable afin de faciliter son entretien et de vérifier son bon fonctionnement. Il est conseillé (impératif en cas de vente pour l'acquéreur) de mettre en place un système de prétraitement selon les normes en vigueur.

TRAITEMENT :

Type	Accès	Eaux traitées	Etat :	Dimension :
Tranchées d'infiltrations	Partiel	Toutes les eaux	Non identifié	3 x 15m

Présence d'un autre système : Pas d'autres systèmes

Eaux non traitées :

Observations et préconisations :

Le contrôle du système de traitement n'a pas pu être réalisé dans son intégralité. Le regard de bouclage n'a pas été localisé. Il est recommandé (impératif en cas de vente pour l'acquéreur) de mettre en place un système de traitement adapté à la nature du sol et dimensionné selon la capacité d'accueil de l'habitation. Ce dernier doit se situer à moins de 3 m de tout arbres.

RELEVAGE (Si présence)

Prétraitement	Traitement	Exutoire
---------------	------------	----------

Relevage vers :
Bon fonctionnement : Pas de relevage à contrôler

REJET :

Rejet d'effluents	Infiltration (Rejet en sous-sol)	Milieu superficiel
Effluents traités :	Toutes les eaux	Pas de rejet
Effluents prétraités :	Pas de rejet	Pas de rejet
Effluents bruts :	Pas de rejet	Pas de rejet

Exutoire : Infiltration par le sol

Absence de contact direct avec des eaux usées non traitées : Oui

Etat de l'exutoire :

Observations et préconisations :

Le jour du contrôle, aucun rejet n'a été constaté. L'évacuation est réalisée par le sol.

VIDANGE ET ENTRETIEN

Date de la dernière vidange :

Document justificatif : Non

Nom du vidangeur : Non précisé

Fréquence d'entretien :

Volume vidangé (m³) :

Destination des boues :

Observations et préconisations :

Les certificats de vidange sont obligatoires, il est indispensable de faire appel à des vidangeurs agréés. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, il est recommandé de faire vidanger régulièrement les prétraitements par un vidangeur agréé (vidange de la fosse lorsque les boues sont à la moitié du volume de la fosse).

EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Suivant arrêté du 27 avril 2012 annexe II)

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <small>(contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)</small> <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré <small>(utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution)</small>	Installation non-conforme Danger pour la santé des personnes (Article 4 cas a) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <small>- fosse septique seule - un prétraitement seul ou un traitement seul - un rejet d'eaux usées prétraitées ou partiellement prétraitées dans un puisard - un rejet d'eaux usées prétraitées ou partiellement prétraitées dans une mare ou un cours d'eau - une fosse étanche munie d'un trop-plein, une évacuation d'eaux usées brutes dans un système d'épandage - un rejet de la totalité des eaux usées brutes à l'air libre, dans un puisard, un cours d'eau, une mare... - pour les installations agréées, une installation qui ne répond pas aux modalités prévues par l'agrément délivré par les ministères en charge de l'environnement et de la santé ;</small> <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <small>Le sous-dimensionnement est significatif si la capacité de l'installation est inférieure au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2. Le contrôleur peut notamment constater les situations suivantes : - un drain d'épandage unique - une fosse septique utilisée comme fosse toutes eaux - une fosse qui déborde systématiquement - une partie significative des eaux ménagères qui n'est pas traitée</small> <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs <small>Le contrôleur peut constater l'une des situations suivantes : - Un prétraitement fortement dégradé et ayant perdu son étanchéité - Un réseau de drains d'épandage totalement engorgés conduisant à la remontée en surface d'eaux usées - Une micro-station avec un moteur hors-service - Une micro-station sur laquelle des dépôts de boues sont constatés</small>	Installation non-conforme (Article 4 – cas c)	Installation non-conforme Danger pour la santé des personnes (Article 4 – cas a)	Installation non-conforme Risque environnemental avéré (Article 4 – cas b)
	>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux dans un délai de 1 an si vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation 		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

> : Seules les annotations en rouge vous concernent.

Voir les conclusions page suivante.

Conclusion : **INSTALLATION NON-CONFORME**

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)
- Installation incomplète (cas c)
- Installation significativement sous-dimensionnée (cas c)
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs (cas c)

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

Cette installation génère quelques nuisances souterraines mais elle ne pose pas de problème de salubrité publique.

Toutes les eaux usées sont prétraitées puis traitées par des tranchées d'infiltrations. (Regard de bouclage inaccessible).

Il est conseillé (impératif en cas de vente pour l'acquéreur) de mettre en place un système d'assainissement complet adapté à la nature du sol et dimensionné selon la capacité d'accueil de l'habitation. Il faut procéder à des analyses régulières de la qualité de l'eau du forage.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle)

La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement de service du SPANC

Ce rapport sera transmis à la commune, compétente en la matière (pouvoir de police du maire), conformément aux dispositions de l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport résulte des informations données par l'utilisateur lors de la visite sur le terrain. Le SYDEC ne pourra donc en aucun cas être tenu responsable en cas de renseignements erronés.

SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/220):

